

a) Fournitures scolaires gratuites

M. le Rapporteur rappelle que le Maire demande à différents fournisseurs des échantillons et des prix pour les fournitures scolaires gratuites. Les décisions choisissent suivant la qualité et les prix. Invariablement depuis Sans, tous les cahiers sont pratiquement commandés à la Librairie St Martin à La Rochelle. Il semble impossible aux commerçants rognonnais de lutter sur les prix. La Commission propose de passer commande à St Martin pour la livraison des cahiers et de réserver la fourniture des livres scolaires aux libraires rognonnais.

M. Papeau, Castelneau, Parrot, estiment qu'il faut laisser l'ancien système en vigueur, malgré un léger surcoût de travail pour les services municipaux car il est toujours possible qu'un fournisseur local puisse arriver à faire des prix égaux à ceux de St Martin. Cette façon d'opérer garantirait la liberté d'achat de la Municipalité vis à vis des commerçants.

M. Castelneau pense qu'une commission d'achats a été constituée et qu'il faut la laisser fonctionner.

Le Conseil Municipal unanime

→ décide de procéder par appel d'offres comme les communes voisines pour les fournitures scolaires

- Autorise M. le Maire à signer les marchés devant intervenir

- dit que la dépense sera man. datée sur le Ch. XXI art 4 " Fournitures scolaires gratuites aux enfants des classes primaires des écoles publiques de Rogan "

b) Rentée scolaire: Secours

M. le Maire rappelle que le Maire demande à différents fournisseurs des échantillons et des prix pour les fournitures scolaires gratuites. Les décisions choisissent suivant la qualité et les prix. Invariablement depuis Sans, tous les cahiers sont pratiquement commandés à la Librairie St Martin à La Rochelle. Il semble impossible aux commerçants rognonnais de lutter sur les prix. La Commission propose de passer commande à St Martin pour la livraison des cahiers et de réserver la fourniture des livres scolaires aux libraires rognonnais.

M. le Maire

rapporteur

comme le furent les marchés

plus tôt dans les écoles.

à qui devra les livrer

à des locataires

de la Comm.

laissés des habitations



me faire.

me les ans-  
aux Etablis.

l'air fonce  
en de classe

elles de l'

leur d'une  
la venue d'

de Perpignan  
un accord sur  
le que l'a

avant projet de la construction qui devra être présentée au Conseil Municipal  
dans les meilleurs délais

approuvé à l'unanimité.

École du Chay. Le terrain de l'ex-ville "Hélios" a été cédé par la prise de

Municipalité pour y construire un groupe scolaire comportant cinq  
classes garçons cinq classes filles et les logements des Directeurs. L'école maternelle  
étant implantée sur le terrain voisin du Plateau d'Eau.

Il faut actuellement, selon le programme reçu de l'Inspection d'Académie  
pour un groupe de sept classes garçons, sept classes filles, quatre classes matri-  
nelles, plus trois logements et les annexes de terrain de l'ex-ville Hélios s'avère  
beaucoup trop petit.

D'autre part, M. le Préfet des Services Départementaux du M.R. pour la Ville  
se propose l'acquisition d'un terrain sur l'Etat ne peut coûter à plus 500.000<sup>f</sup>  
de plus par an pour le terrain occupé par l'école provisoire de Perpignan.

Les Commissions de la reconstruction proposent d'affecter le terrain  
à Hélios pour la construction d'un autre Médico Scolaire, du dispensaire, du centre  
de rééducation physique. Le M.R. et l'architecte urbaniste ont donné leur accord  
à ce projet.

Des démarches ont été effectuées auprès de la famille de Perpignan qui se refuse  
à vendre à l'amiable pour des raisons de famille. La Commission pense que l'on  
ne peut indéfiniment temporiser et que sans renouer aux possibilités d'achat par  
accord amiable il y a lieu d'encourager l'acquisition d'une bande de terrain  
sur lequel la commune pourrait construire un autre centre de rééducation.